

SAISON 2020 – NOUVELLES DISPOSITIONS EN COMPLÉMENT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions, le camping est tenu de s'adapter à la présence insidieuse du COVID-19 en intégrant de nouvelles consignes pour éviter toute transmission. Nous sommes tous très heureux de mettre fin à cette grande parenthèse mais nous ne devons pas en oublier les principes de précaution.

- 1- **Votre arrivée ne pourra pas être programmée avant 15h00 (Juillet – Août)** et ce afin de laisser à nos équipes le temps nécessaire pour la préparation des locatifs libérés le matin même. Il faudra s'organiser en s'adaptant aux nouvelles modalités de travail et en intégrant les mesures de protection sanitaire. Tout cela demandera obligatoirement plus de temps. Nous comptons sur vous et nous vous remercions de votre compréhension.
- 2- Pour que l'ensemble de notre personnel chargé de l'entretien soit assuré de travailler dans les conditions sanitaires particulières du moment, nous avons formalisé un nouveau protocole afin de limiter les risques de contamination. Ces quelques recommandations de bon sens, pour la plupart déjà appliquées, assureront la sécurité de votre entourage proche mais également de notre personnel.
- 3- L'accueil sera accessible aux horaires indiqués sur la porte. Vous devrez obligatoirement vous laver les mains (gel hydroalcoolique) à l'entrée et respecter la distanciation. Il conviendra qu'un seul membre de la famille se présente à la réception pour éviter un nombre trop important de personnes à l'intérieur de l'accueil.
- 4- Vous pourrez pénétrer avec votre véhicule jusqu'à l'emplacement déterminé, après votre passage à l'accueil où on vous aura remis les clés de votre locatif.
- 5- Les accès à la salle de jeux, piscine, aire de jeux et sanitaires, laverie seront réglementés (nombre de personnes limité, lavage des mains obligatoire, distanciation). Dans la mesure du possible, il est important que les enfants soient le plus souvent accompagnés. Ils ne pourront en outre pas pénétrer dans la salle de jeux et dans l'enceinte de la piscine, sans la présence d'un adulte.
- 6- Dans le respect des nouvelles conditions, les visiteurs devront OBLIGATOIREMENT se présenter à la réception et ne seront acceptés à pénétrer dans le camping qu'à partir du moment où la capacité d'accueil du locatif le permettra (exemple : un mobil-home pour 4 personnes ne pourra pas recevoir 2 personnes supplémentaires), et qu'ils se seront acquittés de la redevance visiteur. Cette mesure déjà appliquée sera renforcée. L'accès à la salle de jeux, à la piscine, à l'aire de jeux et au bloc sanitaire leur sera interdit afin de limiter le flux trop important dans ces espaces, et afin de permettre aux locataires de profiter pleinement de leur lieu de vacances, sans surcharge.
- 7- Dans les locatifs, il ne sera pas possible d'envisager la mise à disposition des couettes ou uniquement sur demande, moyennant la participation de 4,00 € / couette qui représente le coût facturé pour le nettoyage.

Certaines mesures viennent annuler et remplacer celles déjà existantes dans les conditions générales de location. Les autres restent applicables.

Il est bien évident que ces nouvelles dispositions liées à la situation sanitaire actuelle n'ont qu'un seul objectif : **Vous** préserver et préserver notre personnel de ce vilain virus qui a occasionné suffisamment de dégâts. Restons naturellement attentifs sans que cela ne vous empêche de passer de Belles Vacances à

La Faute sur Mer